



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 091-219106598-20260416-DEL202630A-DE



Evry-Courcouronnes, le 07 octobre 2025.

Cellule d'appui aux établissements

Affaire suivie par :

JTB/DSDEN91

Tél : 01.69.47.84.53

Mél : ce.ia91.celjurid@ac-versailles.fr

Boulevard de France

91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Monsieur le maire,

Par courrier du 11 septembre 2025, vous m'avez transmis pour avis, conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le dossier relatif à la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune que vous administrez.

Après étude des documents adressés, il s'avère que les évolutions apportées au P.L.U actuel consistent à ajuster la programmation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) des Coudras, de modifier le règlement écrit ainsi que les annexes du P.L.U.

Ces adaptations qui ne remettent pas en cause les orientations générales du projet d'aménagement et de développement arrêtées 16 décembre 2021, ne sont pas en outre susceptibles d'avoir des incidences notables sur le secteur scolaire.

Ceci permet aux services académiques de l'éducation nationale, d'approuver ces nouvelles dispositions sans observations particulières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des
Services de l'Education nationale
de l'Essonne

Pascale COQ

Monsieur DIRAT

Vice-Président de la C.A. Grand Paris sud

Seine-Essonne-Sénart

Vice président du SMOYS

Mairie de Villabé

34 bis, avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABE



Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de
VILLABÉ

DIRECTION URBANISME & ACHAT PUBLIC

Affaire suivie par :

Anne LÉREAU

Tél. : 01 69 11 19 77

Email : anne.lereau@mairie-villabe.fr

Direction des services de l'éducation nationale

Madame l'inspectrice de l'académie

Boulevard de France

91012 EVRY-COUROURONNES Cedex

LRAR n° 1A 218 359 7031 3

Le 11 SEP. 2025

Objet : procédure de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Villabé (91100) - notification du projet

Madame l'inspectrice,

Par arrêté du maire n° 2024/191 en date du 17 octobre 2024, la commune de Villabé a lancé la procédure de modification simplifiée n° 2 de son projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.).

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous notifier, avant sa mise à disposition au public, le dossier de modification complété.

Vous pouvez accéder au dossier en utilisant le lien ci-après :

https://drive.google.com/drive/folders/1M8ZUw4cewOZmCrxyQwHu513oPhBf85FX?usp=drive_link

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, madame l'inspectrice, l'expression de ma considération distinguée.

Karl DIRAT

Le maire,

Vice-président de la

C.A. Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart,

Vice-président du SMOYS.

